

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE895

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 30

Supprimer l'alinéa 31.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa 30 rend l'alinéa 31 superfétatoire.